



Lyon, le 20 décembre 2021

Page 1 / 2

La Région poursuit sa mobilisation pour faire entendre la voix des producteurs et transformateurs d'huile essentielle de lavande

Identité de la beauté de nos départements méridionaux, la lavande est visée par une nouvelle réglementation européenne. Celle-ci pourrait classer les huiles essentielles de lavande comme un produit chimique dangereux. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est depuis l'adoption de cette nouvelle réglementation aux avant-postes pour alerter le gouvernement français et la Commission européenne.

La lavande et ses produits dérivés pourraient devenir en effet selon la Commission européenne une « substance préoccupante » selon un nouveau texte de son Pacte Vert, alors que la lavande est reconnue depuis des siècles pour ses nombreuses vertus.

La filière lavandière redoute en conséquence une restriction, voire une interdiction, de son usage dans certains produits de type cosmétique, parfums, lessive, sans tenir compte de la spécificité des produits naturels. C'est bien là tout l'enjeu car c'est tout un pan de l'économie locale qui pourrait être mis à mal.

Alertée par les professionnels de la filière, la Région s'est activement mobilisée sur le dossier. Dès cet été, Didier-Claude BLANC, conseiller régional de la Drôme, Jean-Pierre TAITE, Vice-président de la Région délégué à l'Agriculture, accompagnés de Brice HORTEFEUX, Conseiller régional et député européen, et de la Présidente du Département de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, se sont rendus sur le terrain pour échanger sur les attentes des professionnels de la filière et mettre en œuvre une action commune afin de faire entendre leurs voix.

La Région et le Département de la Drôme ont dans la foulée conjointement interpellé le Premier ministre Jean CASTEX pour demander la constitution d'un comité interministériel afin d'écouter les représentants de la profession et d'anticiper les discussions à venir au niveau européen, en adoptant une position nationale forte vis-à-vis des autorités européennes. L'objectif étant d'obtenir que les huiles essentielles fassent l'objet d'une approche spécifique et de mesures





Lyon, le 20 décembre 2021

Page 2 / 2

adaptées et proportionnées aux produits naturels, tout en garantissant la sécurité du consommateur et la protection de l'environnement.

Cette demande a porté ses fruits puisque Julien DENORMANDIE, Ministre en charge de l'Agriculture, a réuni le 09 septembre dernier les acteurs de la filière pour annoncer la mise en place d'un comité interministériel d'information et de suivi associant les administrations de cinq ministères (Agriculture, Santé, Economie, Emploi et Transition écologique), dont une première réunion s'est tenue début novembre.

Par ailleurs, le groupe PPE au Parlement européen s'est associé à notre démarche et a eu l'occasion de s'entretenir sur le sujet avec les services de la Commission européenne.

A ce stade, les services de la Commission ont pris note des préoccupations de la filière tout en indiquant que le projet de révision de la réglementation européenne n'est pas encore rédigé. La proposition de révision ciblée du règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges est prévue en effet au premier semestre 2022 et celle relative au règlement REACH en 2023.

*« La plante violette fait la fierté de toute notre région tant elle en est une image de marque, tant elle est un levier du tourisme local, tant elle est à l'origine de milliers d'emplois et de savoir-faire authentiques transmis de génération en génération depuis des siècles. Avec Laurent WAUQUIEZ et Jean-Pierre TAITE, nous restons fortement mobilisés pour lever les risques qui pèsent aujourd'hui sur la production de la lavande et des plantes aromatiques et défendre nos producteurs et transformateurs d'huile essentielle de lavande », déclare **Didier-Claude BLANC**, Conseiller régional de la Drôme.*

